



Pour un renforcement de la sécurité sanitaire au travail : Grève nationale mardi 10 novembre !

Entre l'hommage à Samuel Paty escamoté et un protocole sanitaire qui n'a de renforcé que le nom, Jean-Michel Blanquer fait preuve de mépris. Trop, c'est trop !

Un protocole national qui n'est pas à la hauteur !

La prétendue mise en place d'un protocole dit renforcé dès la reprise a exaspéré les collègues.

Hormis le port du masque dès 6 ans, ce nouveau protocole ne change pas grand chose. Il a fallu de **premières et fortes mobilisations, en lycée surtout, pour que, 5 jours après la rentrée, Blanquer en vienne à lâcher un peu de lest** pour les lycées seulement, montrant encore sa totale impréparation.

Alors que la crise sanitaire s'accroît, les élèves et personnels ont besoin de mesures efficaces !

La carence de protection prend la forme de classes chargées, de restaurants scolaires surpeuplés, du manque de personnels territoriaux qui ne sont pas en mesure d'absorber la surcharge de travail générée par le covid 19, de l'insuffisance du gel hydroalcoolique, des lingettes de désinfection,....

Pourtant, des solutions existent !

La CGT Éduc'action exige **le travail en demi-groupes pour tous; l'absence de cumul distanciel/présentiel pour les enseignants en cas de recours partiel au distanciel; le recrutement immédiat pour soulager les équipes de tous les candidats admissibles à la session de 2020**

Des masques gratuits, de qualité, doivent être fournis à tous les personnels et à tous les élèves. Des masques chirurgicaux de type II à tous les personnels AESH en proximité forte avec les élèves. Les critères de vulnérabilité des personnels doivent être respectés et le **droit aux ASA (ou distanciel) étendu aux personnels vivant avec une personne vulnérable.**

RENTREE SCOLAIRE = ENFIN DE LA CLARTÉ !



La CGT Éduc'Action appelle les personnels à se réunir dans les établissements et les écoles, notamment le jour de la grève, pour dresser la liste des revendications locales sur la situation sanitaire, qui pourra être formalisée sous forme « d'alerte préalable » au droit de retrait pour danger grave et imminent en cas de non satisfaction.